



A l'attention des Membres du Conseil
d'administration et du représentant de la
commune de Lans-en-Vercors

COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU LUNDI 04 AVRIL 2022 à 18h00

ORDRE DU JOUR :

1. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU MARDI 08 FEVRIER 2022
APPROUVE
2. COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE R. 2221-24 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
APPROUVE
3. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 08 FEVRIER 2022
APPROUVE
4. DEL 02-2022 : COMPTE DE GESTION 2021 – APPROBATION
APPROUVE
5. DEL 03-2022 : COMPTE ADMINISTRATIF 2021
APPROUVE
6. DEL 04-2022 : AFFECTATION DES RESULTATS 2021
APPROUVE
7. DEL 05-2022 : BUDGET PRIMITIF 2022
APPROUVE
8. DEL 06-2022 : AUTORISATION A ADHERER AU GROUPEMENT DE COMMANDE ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE – DOMMAGE AUX BIENS
APPROUVE
9. DEL 07-2022 : AUTORISATION D'ENGAGER UNE PROCEDURE D'APPEL D'OFFRE POUR L'ACQUISITION D'UN ENGIN DE DAMAGE
APPROUVE



10. DEL 08-2022 : AUTORISATION A ADHERER AU DISPOSITIF « ACTIVITE PARTIELLE DE LONGUE DUREE »

APPROUVE

11. DEL 09-2022 : AUTORISATION A ADHERER AU DISPOSITIF DE PREVENTION CARSAT

APPROUVE

12. DEL 10-2022 : AUTORISATION A PRENDRE LE CONCOURS D'UN CABINET D'ETUDE POUR LE DEVELOPPEMENT D'ACTIVITES 4 SAISONS

APPROUVE

13. DEL 11-2022 : ADHESION AUX SOLUTIONS LOGICIELS LIBRES CDG 38

APPROUVE

14. DEL 12-2022 : AUTORISATION A OPERER UN DON A LA PROTECTION CIVILE / SOLIDARITE HUMANITAIRE AVEC L'UKRAINE

APPROUVE

Le CA s'est ouvert en soulignant les résultats de très bonne qualité, en tout domaine, de la saison.

Les résultats financiers de l'exercice 2021 et les éléments du budget primitif 2022 ont fait l'objet d'un support de présentation dédié présenté en séance.

Membres du conseil d'administration :

Présidence : Jean-Charles TABITA

Administrateurs(trices) : Guy CHARRON - Frédéric BEYRON - Isabelle MARECHAL - Daniel MOULIN - Christian COLLAVET - Christian GIANESE

Représentant de la commune de Lans en Vercors avec voix consultative : Michael KRAEMER

Régie d'exploitation
des montagnes de Lans



LANS-EN-VERCORS

REGIE D'EXPLOITATION DES MONTAGNES DE LANS EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU LUNDI 04 AVRIL 2022 à 18h00

L'an deux mille vingt-deux, le Conseil d'Administration de la Régie d'exploitation des montagnes de Lans, dûment convoqué le 29 mars 2022, s'est réuni à 18h00 en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, 1, place de la Mairie 38250 LANS-EN-VERCORS sous la présidence de séance de Jean-Charles TABITA, Président du conseil d'administration.

Membres en exercice : 7

Présents : 6

Présidence de séance : Jean-Charles TABITA

Administrateurs(trices) : Daniel MOULIN - Guy CHARRON - Christian COLLAVET - Isabelle MARECHAL - Frédéric BEYRON

Excusé : Christian GIANESE / Pouvoir donné à Christian COLLAVET

Nombre de vote : 7

Secrétaire de séance : Daniel MOULIN

Représentant de la commune de LANS-EN-VERCORS (voix consultative) : Michael KRAEMER (excusé)

Directeur de la R.E.M.L (voix consultative) : Vincent BOBINEAU

DEL 02/2022 : COMPTE DE GESTION 2021

Les règles de la Comptabilité Publique impliquent que l'Ordonnateur et le Comptable public tiennent une comptabilité séparée.

La comptabilité de l'ordonnateur est retracée dans le Compte Administratif, celle du Comptable public dans le Compte de Gestion. Ces deux documents sont soumis, chaque année, au conseil d'administration. Les écritures figurant sur ces deux documents doivent aboutir aux mêmes résultats. Ils sont présentés simultanément au conseil d'administration.

Le conseil d'administration déclare que le Compte de Gestion dressé pour le Budget Régie d'Exploitation des Montagnes de Lans au titre de l'exercice 2021 par le Comptable public, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

Considérant l'exactitude des écritures, le Conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'approuver le Compte de Gestion 2021 du Budget Régie d'Exploitation des Montagnes de Lans.

Monsieur Jean Charles TABITA
Président du Conseil d'administration de la REML



Echanges :

Aucun commentaire

Régie d'exploitation
des montagnes de Lans



LANS-EN-VERCORS

REGIE D'EXPLOITATION DES MONTAGNES DE LANS EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU LUNDI 04 AVRIL 2022 à 18h00

L'an deux mille vingt-deux, le Conseil d'Administration de la Régie d'exploitation des montagnes de Lans, dûment convoqué le 29 mars 2022, s'est réuni à 18h00 en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, 1, place de la Mairie 38250 LANS-EN-VERCORS sous la présidence de séance de Jean-Charles TABITA, Président du conseil d'administration.

Membres en exercice : 7

Présents : 6

Présidence de séance : Jean-Charles TABITA

Administrateurs(trices) : Daniel MOULIN - Guy CHARRON - Christian COLLAVET - Isabelle MARECHAL - Frédéric BEYRON

Excusé : Christian GIANESE / Pouvoir donné à Christian COLLAVET

Nombre de vote : 7

Secrétaire de séance : Daniel MOULIN

Représentant de la commune de LANS-EN-VERCORS (voix consultative) : Michael KRAEMER (excusé)

Directeur de la R.E.M.L (voix consultative) : Vincent BOBINEAU

DEL 03/2022 : COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Il est proposé au conseil d'administration d'examiner le compte administratif de l'exercice 2021 du Budget Régie d'Exploitation des Montagnes de Lans dont les résultats s'établissent comme suit :

	DEPENSES 2021	RECETTES 2021	SOLDE D'EXECUTION
FONCTIONNEMENT	1 216 043.98	1 391 556.25	175 512.27
REPORTS DE L'EXERCICE 2020	31 267.20	0.00	-31 267.20
TOTAL FONCTIONNEMENT	1 247 311.18	1 391 556.25	144 245.07
INVESTISSEMENT	306 920.22	347 384.55	40 464.33
REPORTS DE L'EXERCICE 2020		119 910.26	119 910.26
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2022	87 253.00	0.00	-87 253.00
TOTAL INVESTISSEMENT	394 173.22	467 294.81	73 121.59
TOTAL	1 641 484.40	1 858 851.06	217 366.66

Il est précisé que l'ordonnateur est le directeur de la REML, dont les statuts l'excluent de toute voix délibérative.

Le conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter le compte administratif de 2021 du Budget de la Régie d'Exploitation des Montagnes de Lans.

Monsieur Jean Charles TABITA
 Président du Conseil d'administration de la REML

Echanges :

Aucun commentaire



IV – ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 7

Nombre de membres présents : 6

Nombre de suffrages exprimés : 3

VOTES :

Pour :

Contre :

Abstentions :

Date de convocation : 29/03/2022

Présenté par (1) Le DIRECTEUR,
A Lans-en-Vercors le 04/04/2022
(1) Le DIRECTEUR,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire
A Lans-en-Vercors, le 04/04/2022
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

V. Bobineau

BEYRON FREDERIC	<i>F. Beyron</i>
CHARRON GUY	<i>G. Charron</i>
COLLAVET CHRISTIAN	<i>C. Collavet</i>
GIANESE CHRISTIAN	<i>Poussier à Collavet</i>
KRAEMER MICHAEL (<i>vota consultative</i>)	<i>E. Kraemer</i>
MARECHAL ISABELLE	<i>I. Marechal</i>
MOULIN DANIEL	<i>D. Moulin</i>
TABITA JEAN-CHARLES	<i>J. Tabita</i>

Certifié exécutoire par (1) Le DIRECTEUR, compte tenu de la transmission en préfecture, le 04/04/2022, et de la publication le 04/04/2022
A Lans-en-Vercors, le 04/04/2022

- (1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général, ...
(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil d'administration.

Régie d'exploitation
des montagnes de Lans



LANS-EN-VERCORS

REGIE D'EXPLOITATION DES MONTAGNES DE LANS EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU LUNDI 04 AVRIL 2022 à 18h00

L'an deux mille vingt-deux, le Conseil d'Administration de la Régie d'exploitation des montagnes de Lans, dûment convoqué le 29 mars 2022, s'est réuni à 18h00 en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, 1, place de la Mairie 38250 LANS-EN-VERCORS sous la présidence de séance de Jean-Charles TABITA, Président du conseil d'administration.

Membres en exercice : 7

Présents : 6

Présidence de séance : Jean-Charles TABITA

Administrateurs(trices) : Daniel MOULIN - Guy CHARRON - Christian COLLAVET - Isabelle MARECHAL - Frédéric BEYRON

Excusé : Christian GIANESE / Pouvoir donné à Christian COLLAVET

Nombre de vote : 7

Secrétaire de séance : Daniel MOULIN

Représentant de la commune de LANS-EN-VERCORS (voix consultative) : Michael KRAEMER (excusé)

Directeur de la R.E.M.L (voix consultative) : Vincent BOBINEAU

DEL 04/2022 : AFFECTATION DES RESULTATS 2021

Le Président présente de nouveau à l'assemblée les résultats de l'exercice 2021 du budget de la Régie d'Exploitation des Montagnes de Lans, ainsi que ses modalités d'affectation.

RESULTAT D'EXPLOITATION	
RESULTAT DE L'EXERCICE	175 512.27
RESULTATS ANTERIEURS REPORTES	-31 267.20
Résultat à affecter :	144 245.07
SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	160 374.59
Besoin de financement	
Excédent de financement	160 374.59
SOLDE DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT	-87 253.00
SOLDES CUMULÉS DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	73 121.59
AFFECTATION	
Affectation en réserves R 1068 en investissement	24 945.07
Report en fonctionnement	119 300.00

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- DECIDE les modalités d'affectation du résultat de fonctionnement 2021 du budget de la Régie d'Exploitation des Montagnes de Lans énoncées ci-dessus.

Echanges :

Aucun commentaire

Monsieur Jean Charles TABITA
Président du Conseil d'administration de la REML



Envoyé en préfecture le 11/04/2022

Reçu en préfecture le 11/04/2022

Affiché le 12/04/2022

ID : 038-880699111-20220404-DEL042022-DE

IV - ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 7

Nombre de membres présents : 6

Nombre de suffrages exprimés : 7

VOTES :

Pour : 7

Contre : 0

Abstentions : 0

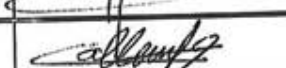
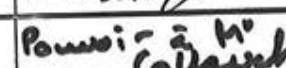
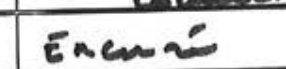
Date de convocation : 29/03/2022

Présenté par (1) Le DIRECTEUR,
A Lans-en-Vercors le 04/04/2022

(1) Le DIRECTEUR,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire
A Lans-en-Vercors, le 04/04/2022

Les membres de l'assemblée délibérante (2),

BEYRON FREDERIC	
CHARRON GUY	
COLLAVET CHRISTIAN	
GIANESE CHRISTIAN	
KRAEMER MICHAEL (voix consultative)	
MARECHAL ISABELLE	
MOULIN DANIEL	
TABITA JEAN-CHARLES	

Certifié exécutoire par (1) Le DIRECTEUR, compte tenu de la transmission en préfecture, le

, et de la publication le
A Lans-en-Vercors, le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil d'administration.

Régie d'exploitation
des montagnes de Lans



LANS-EN-VERCORS

REGIE D'EXPLOITATION DES MONTAGNES DE LANS EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU LUNDI 04 AVRIL 2022 à 18h00

L'an deux mille vingt-deux, le Conseil d'Administration de la Régie d'exploitation des montagnes de Lans, dûment convoqué le 29 mars 2022, s'est réuni à 18h00 en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, 1, place de la Mairie 38250 LANS-EN-VERCORS sous la présidence de séance de Jean-Charles TABITA, Président du conseil d'administration.

Membres en exercice : 7

Présents : 6

Présidence de séance : Jean-Charles TABITA

Administrateurs(trices) : Daniel MOULIN - Guy CHARRON - Christian COLLAVET - Isabelle MARECHAL - Frédéric BEYRON

Excusé : Christian GIANESE / Pouvoir donné à Christian COLLAVET

Nombre de vote : 7

Secrétaire de séance : Daniel MOULIN

Représentant de la commune de LANS-EN-VERCORS (voix consultative) : Michael KRAEMER (excusé)

Directeur de la R.E.M.L (voix consultative) : Vincent BOBINEAU

DEL 05/2022 : BUDGET PRIMITIF 2022

Monsieur le Président expose les orientations budgétaires 2022, et propose au conseil d'administration d'adopter le projet du Budget Primitif suivant. Le budget Régie d'Exploitation des Montagnes de Lans s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 522 519.82 €	1 522 519.82 €
INVESTISSEMENT	733 246.39 €	733 246.39 €
TOTAL	2 255 766.21 €	2 255 766.21 €

Envoyé en préfecture le 11/04/2022

Reçu en préfecture le 11/04/2022

Affiché le 12/04/2022

ID : 038-880699111-20220404-DEL05_2_2022-DE

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- ADOPTE le budget primitif 2022 de la Régie d'Exploitation des Montagnes de Lans.

Monsieur Jean Charles TABITA
Président du Conseil d'administration de la REML

Echanges :

Aucun commentaire



Envoyé en préfecture le 11/04/2022

Reçu en préfecture le 11/04/2022

Affiché le 12/04/2022

ID : 038-880699111-20220404-DEL05_2_2022-DE

IV - ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 7

Nombre de membres présents : 6

Nombre de suffrages exprimés : 7

VOTES :

Pour : 7

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation : 29/03/2022

Présenté par (1) Le DIRECTEUR,
A Lans-en-Vercors le 04/04/2022

(1) Le DIRECTEUR,

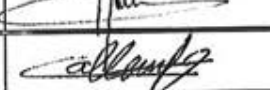
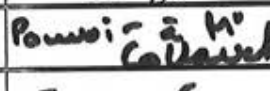
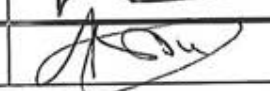
Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Ordinaire

A Lans-en-Vercors, le 04/04/2022

Les membres de l'assemblée délibérante (2),



V. Bobineau

BEYRON FREDERIC	
CHARRON GUY	
COLLAVET CHRISTIAN	
GIANESE CHRISTIAN	Poussi à M ^e Collavet
KRAEMER MICHAEL (voix consultative)	Encre
MARECHAL ISABELLE	
MOULIN DANIEL	
TABITA JEAN-CHARLES	

Certifié exécutoire par (1) Le DIRECTEUR, compte tenu de la transmission en préfecture, le

et de la publication le
A Lans-en-Vercors, le

(1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...

(2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil d'administration.

Régie d'exploitation
des montagnes de Lans



LANS-EN-VERCORS

REGIE D'EXPLOITATION DES MONTAGNES DE LANS EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU LUNDI 04 AVRIL 2022 à 18h00

L'an deux mille vingt-deux, le Conseil d'Administration de la Régie d'exploitation des montagnes de Lans, dûment convoqué le 29 mars 2022, s'est réuni à 18h00 en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, 1, place de la Mairie 38250 LANS-EN-VERCORS sous la présidence de séance de Jean-Charles TABITA, Président du conseil d'administration.

Membres en exercice : 7

Présents : 6

Présidence de séance : Jean-Charles TABITA

Administrateurs(trices) : Daniel MOULIN - Guy CHARRON - Christian COLLAVET - Isabelle MARECHAL - Frédéric BEYRON

Excusé : Christian GIANESE / Pouvoir donné à Christian COLLAVET

Nombre de vote : 7

Secrétaire de séance : Daniel MOULIN

Représentant de la commune de LANS-EN-VERCORS (voix consultative) : Michael KRAEMER (excusé)

Directeur de la R.E.M.L (voix consultative) : Vincent BOBINEAU

DEL 06/2022 : AUTORISATION A ADHERER AU GROUPEMENT DE COMMANDE ASSURANCES RESPONSABILITE CIVILE – PROTECTION JURIDIQUE - DOMMAGE AUX BIENS – FLOTTE VEHICULES

Monsieur le Président expose que les contrats d'assurances responsabilité civile, protection juridique, dommage aux biens et flotte véhicules voient leur terme au 31 décembre 2022. Il en est de même pour ceux de la commune de Lans-en-Vercors.

Il est proposé d'acter l'adhésion à un groupement de commande (articles L2113-6 et suivants du Code de la Commande Publique) porté par la commune de Lans-en-Vercors qui en sera le coordonnateur. A ce titre, le coordinateur aura pour seule charge de la procédure de passation. L'exécution, notamment financière, du contrat sera assurée par chacun des membres du groupement. En conséquence, la REML recevra à terme directement du titulaire les factures qui les concernent.

Le conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** l'adhésion à titre gratuit de la REML au groupement de commande porté la commune de Lans-en-Vercors pour un appel d'offre portant sur la couverture responsabilité civile – protection juridique – dommage aux biens – flotte véhicules ;
- **AUTORISE** le Directeur de la REML, Vincent BOBINEAU, à signer les documents afférents, notamment la convention constitutive de groupement de commandes ci-jointe ;
- **DESIGNE** Monsieur Daniel MOULIN, vice-président, pour représenter la REML lors des phases d'analyses et d'attribution.

Monsieur Jean Charles TABITA
Président du Conseil d'administration de la REML

Echanges :

Aucun commentaire.

Monsieur Daniel Moulin a apporté son expertise dans la définition des besoins.



Régie d'exploitation
des montagnes de Lans



LANS-EN-VERCORS

REGIE D'EXPLOITATION DES MONTAGNES DE LANS EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU LUNDI 04 AVRIL 2022 à 18h00

L'an deux mille vingt-deux, le Conseil d'Administration de la Régie d'exploitation des montagnes de Lans, dûment convoqué le 29 mars 2022, s'est réuni à 18h00 en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, 1, place de la Mairie 38250 LANS-EN-VERCORS sous la présidence de séance de Jean-Charles TABITA, Président du conseil d'administration.

Membres en exercice : 7

Présents : 6

Présidence de séance : Jean-Charles TABITA

Administrateurs(trices) : Daniel MOULIN - Guy CHARRON - Christian COLLAVET - Isabelle MARECHAL - Frédéric BEYRON

Excusé : Christian GIANESE / Pouvoir donné à Christian COLLAVET

Nombre de vote : 7

Secrétaire de séance : Daniel MOULIN

Représentant de la commune de LANS-EN-VERCORS (voix consultative) : Michael KRAEMER (excusé)

Directeur de la R.E.M.L (voix consultative) : Vincent BOBINEAU

DEL 07/2022 : ACQUISITION D'ENGIN DE DAMAGE

Monsieur le Président expose l'état du parc de machines dédiées à l'entretien du manteau neigeux.

L'unique engin de damage équipé d'un treuil date de l'année 2004, et affiche plus de 9 490 heures de fonctionnement.

Il apparait nécessaire d'engager les démarches pour son renouvellement.

Le conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACTE** la nécessité d'engager les démarches pour l'acquisition d'un engin de damage équipé d'un treuil ;
- **AUTORISE** l'ouverture d'une procédure d'appel d'offres conformément à la réglementation en vigueur ;
- **AUTORISE** le Directeur de la REML, Vincent BOBINEAU, à engager l'ouverture de la procédure d'appel d'offres et à signer les documents afférents ;
- **DECIDE** que l'analyse des offres – qui seront réceptionnées - sera présentée en conseil d'administration exceptionnel, qui décidera également des suites à en donner.

Monsieur Jean Charles TABITA
Président du Conseil d'administration de la REML

Echanges :

Aucun commentaire.



Régie d'exploitation
des montagnes de Lans



LANS-EN-VERCORS

REGIE D'EXPLOITATION DES MONTAGNES DE LANS EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU LUNDI 04 AVRIL 2022 à 18h00

L'an deux mille vingt-deux, le Conseil d'Administration de la Régie d'exploitation des montagnes de Lans, dûment convoqué le 29 mars 2022, s'est réuni à 18h00 en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, 1, place de la Mairie 38250 LANS-EN-VERCORS sous la présidence de séance de Jean-Charles TABITA, Président du conseil d'administration.

Membres en exercice : 7

Présents : 6

Présidence de séance : Jean-Charles TABITA

Administrateurs(trices) : Daniel MOULIN - Guy CHARRON - Christian COLLAVET - Isabelle MARECHAL - Frédéric BEYRON

Excusé : Christian GIANESE / Pouvoir donné à Christian COLLAVET

Nombre de vote : 7

Secrétaire de séance : Daniel MOULIN

Représentant de la commune de LANS-EN-VERCORS (voix consultative) : Michael KRAEMER (excusé)

Directeur de la R.E.M.L (voix consultative) : Vincent BOBINEAU

DEL 08/2022 : AUTORISATION A ADHERER AU DISPOSITIF « ACTIVITE PARTIELLE DE LONGUE DUREE »

Monsieur le Président expose que dans le cadre du Plan France Relance a été pris le décret 2020-926 du 28 juillet 2020 relatif au dispositif spécifique d'activité partielle en cas de réduction d'activité durable.

Ce dispositif - à enclencher avant le 30 juin 2022 par l'élaboration d'un document unilatéral de l'employeur qui doit être soumis à direction du travail pour homologation - de soutien à l'activité économique offre la possibilité à une entreprise, confrontée à une réduction durable de son activité, de diminuer l'horaire de travail de ses salariés, et de recevoir pour les heures non travaillées une allocation en contrepartie d'engagements, notamment en matière de maintien en emploi.

Son accès est conditionné à la signature d'un accord collectif.

La réduction de l'horaire de travail d'un salarié ne peut dépasser 40 % de l'horaire légal par salarié, sur la durée totale de l'accord.

L'ensemble du dispositif est décrit dans les documents joints à la présente délibération.

Le conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACTE** la nécessité pour la REML d'adhésion au dispositif APLD ;
- **AUTORISE** le Directeur de la REML, Vincent BOBINEAU, à engager toutes démarches à cette fin et à signer les documents afférents.

Monsieur Jean Charles TABITA
Président du Conseil d'administration de la REML

Echanges :

Aucun commentaire



Régie d'exploitation
des montagnes de Lans



LANS-EN-VERCORS

REGIE D'EXPLOITATION DES MONTAGNES DE LANS EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU LUNDI 04 AVRIL 2022 à 18h00

L'an deux mille vingt-deux, le Conseil d'Administration de la Régie d'exploitation des montagnes de Lans, dûment convoqué le 29 mars 2022, s'est réuni à 18h00 en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, 1, place de la Mairie 38250 LANS-EN-VERCORS sous la présidence de séance de Jean-Charles TABITA, Président du conseil d'administration.

Membres en exercice : 7

Présents : 6

Présidence de séance : Jean-Charles TABITA

Administrateurs(trices) : Daniel MOULIN - Guy CHARRON - Christian COLLAVET - Isabelle MARECHAL - Frédéric BEYRON

Excusé : Christian GIANESE / Pouvoir donné à Christian COLLAVET

Nombre de vote : 7

Secrétaire de séance : Daniel MOULIN

Représentant de la commune de LANS-EN-VERCORS (voix consultative) : Michael KRAEMER (excusé)

Directeur de la R.E.M.L (voix consultative) : Vincent BOBINEAU

DEL 09/2022 : AUTORISATION A ADHERER AU DISPOSITIF DE PREVENTION CARSAT

Monsieur le Président expose que la CARSAT (Caisse d'assurance retraite et de la santé au travail) accompagne les entreprises en développant un dispositif de prévention des risques professionnels, et délivre une expertise technique et des incitations financières.

Le schéma du dispositif porte sur un contrat de prévention conclu entre l'employeur et la CARSAT, dont l'objet est l'amélioration de l'hygiène, de la sécurité et des conditions de travail, avec un volet d'aide au financement d'installations et de dispositifs innovants (culture de la prévention, matériels, formations, conseil en organisation).

Le conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACTE** l'importance pour le maintien d'un haut niveau des conditions de travail et de prévention des risques à contractualiser en la matière avec la CARSAT ;
- **AUTORISE** le Directeur de la REML, Vincent BOBINEAU, à engager toutes les démarches à cette fin et signer les documents afférents.

Echanges :

Aucun commentaire

Monsieur Jean Charles TABITA
Président du Conseil d'administration de la REML



Régie d'exploitation
des montagnes de Lans



LANS-EN-VERCORS

REGIE D'EXPLOITATION DES MONTAGNES DE LANS EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU LUNDI 04 AVRIL 2022 à 18h00

L'an deux mille vingt-deux, le Conseil d'Administration de la Régie d'exploitation des montagnes de Lans, dûment convoqué le 29 mars 2022, s'est réuni à 18h00 en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, 1, place de la Mairie 38250 LANS-EN-VERCORS sous la présidence de séance de Jean-Charles TABITA, Président du conseil d'administration.

Membres en exercice : 7

Présents : 6

Présidence de séance : Jean-Charles TABITA

Administrateurs(trices) : Daniel MOULIN - Guy CHARRON - Christian COLLAVET - Isabelle MARECHAL - Frédéric BEYRON

Excusé : Christian GIANESE / Pouvoir donné à Christian COLLAVET

Nombre de vote : 7

Secrétaire de séance : Daniel MOULIN

Représentant de la commune de LANS-EN-VERCORS (voix consultative) : Michael KRAEMER (excusé)

Directeur de la R.E.M.L (voix consultative) : Vincent BOBINEAU

DEL 10/2022 : AUTORISATION A PRENDRE LE CONCOURS D'UN CABINET D'ETUDE POUR LE DEVELOPPEMENT D'ACTIVITES 4 SAISONS

Monsieur le Président expose le projet de développement d'activités 4 saisons sur la partie du domaine skiable débutant, et son état d'avancement.

Il est proposé d'acter le principe de s'attacher le concours d'un cabinet d'étude spécialisé afin d'en garantir à la fois la faisabilité technique, l'équilibre financier et la pérennité.

Le conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** du projet de développement d'activités 4 saisons ;
- **ACTE** le principe de s'attacher à terme le concours d'un cabinet d'étude pour un apport d'expertise technique et financière ;
- **AUTORISE** le Directeur de la REML, Vincent BOBINEAU, à engager toutes les démarches à cette fin et signer les documents afférents.

Monsieur Jean Charles TABITA
Président du Conseil d'administration de la REML

Echanges :

Aucun commentaire



Régie d'exploitation
des montagnes de Lans



LANS-EN-VERCORS

REGIE D'EXPLOITATION DES MONTAGNES DE LANS EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU LUNDI 04 AVRIL 2022 à 18h00

L'an deux mille vingt-deux, le Conseil d'Administration de la Régie d'exploitation des montagnes de Lans, dûment convoqué le 29 mars 2022, s'est réuni à 18h00 en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, 1, place de la Mairie 38250 LANS-EN-VERCORS sous la présidence de séance de Jean-Charles TABITA, Président du conseil d'administration.

Membres en exercice : 7

Présents : 6

Présidence de séance : Jean-Charles TABITA

Administrateurs(trices) : Daniel MOULIN - Guy CHARRON - Christian COLLAVET - Isabelle MARECHAL - Frédéric BEYRON

Excusé : Christian GIANESE / Pouvoir donné à Christian COLLAVET

Nombre de vote : 7

Secrétaire de séance : Daniel MOULIN

Représentant de la commune de LANS-EN-VERCORS (voix consultative) : Michael KRAEMER (excusé)

Directeur de la R.E.M.L (voix consultative) : Vincent BOBINEAU

DEL 11/2022 : ADHESION AUX SOLUTIONS LOGICIELS LIBRE CDG 38

Dans le cadre de ses missions d'assistance aux collectivités en matière de gestion locale, le Centre de Gestion poursuit son accompagnement aux collectivités et établissement public dans la mise en œuvre du processus de dématérialisation.

Le Centre de Gestion propose par convention un ensemble de prestations destiné à mutualiser les frais d'installation et de fonctionnement, d'outils de dématérialisation et de télétransmission.

A ce jour, la REML est inscrite dans cette démarche en appui de la commune de Lans-en-Vercors. Il s'agit d'actualiser sa situation juridique depuis la création de l'EPIC au 01/01/2020.

Pour rappel, l'objet de la convention est le suivant :

La dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité consiste à transmettre au contrôle de légalité selon le Décret n° 2016-146 du 11 février 2016, relatif aux modalités de publication et de transmission, par voie écrite et par voie électronique, des actes des collectivités territoriales et des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale :

- Des actes relatifs au décret n°2005-324 du 7 avril 2005
- Des documents papiers de la chaîne comptable et financière relatifs à l'arrêté ministériel D1617-23 du 13 août 2011
- Des marchés publics relatifs à l'article R 2131-5

La dématérialisation de la comptabilité publique consiste à échanger des documents entre les ordonnateurs et les comptables.

La dématérialisation des marchés publics consiste à mettre à disposition des opérateurs économiques les documents de la consultation, de réceptionner les candidatures, d'échanger pour toutes demandes d'informations, de notifier les décisions, de signer électroniquement les pièces de l'offre finale, de transmettre aux autorités de contrôle et de procéder à l'archivage.

La dématérialisation de l'archivage (non engagée) consiste à archiver les flux électroniques PESV2, PES marchés, et documents Actes selon le décret n° 2017-719 du 2 mai 2017, relatif aux services publics d'archives, aux conditions de mutualisation des archives numériques et aux conventions de dépôt d'archives communales.

Pour la mise en œuvre et l'exploitation des processus de dématérialisation, la REML continue à s'engager :

- à signer avec les services préfectoraux dont elle dépend, une convention de raccordement ACTES, définissant notamment la nature des actes transmis et la date prévue de démarrage ;
- à contacter la trésorerie afin de planifier la mise en œuvre ;
- à contacter dans les meilleurs délais le Centre de gestion en cas de dysfonctionnement ;
- à acquérir les certificats électroniques RGS** nécessaires auprès d'une autorité de certification.

Le Conseil d'Administration, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** de la nécessité d'actualiser administrativement la situation de la REML en matière de dématérialisation ;
- **DECIDE** d'approuver la convention et toutes pièces s'y rapportant pour mettre en place la dématérialisation de la comptabilité et certains documents administratifs ;
- **AUTORISE** le Directeur de la REML, Vincent BOBINEAU, à signer ladite convention.

Echanges :

Aucun commentaire

Monsieur Jean Charles TABITA
Président du Conseil d'administration de la REML



Régie d'exploitation
des montagnes de Lans



LANS-EN-VERCORS

REGIE D'EXPLOITATION DES MONTAGNES DE LANS EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

SEANCE DU LUNDI 04 AVRIL 2022 à 18h00

L'an deux mille vingt-deux, le Conseil d'Administration de la Régie d'exploitation des montagnes de Lans, dûment convoqué le 29 mars 2022, s'est réuni à 18h00 en session ordinaire dans la salle du Conseil Municipal, 1, place de la Mairie 38250 LANS-EN-VERCORS sous la présidence de séance de Jean-Charles TABITA, Président du conseil d'administration.

Membres en exercice : 7

Présents : 6

Présidence de séance : Jean-Charles TABITA

Administrateurs(trices) : Daniel MOULIN - Guy CHARRON - Christian COLLAVET - Isabelle MARECHAL - Frédéric BEYRON

Excusé : Christian GIANESE / Pouvoir donné à Christian COLLAVET

Nombre de vote : 7

Secrétaire de séance : Daniel MOULIN

Représentant de la commune de LANS-EN-VERCORS (voix consultative) : Michael KRAEMER (excusé)

Directeur de la R.E.M.L (voix consultative) : Vincent BOBINEAU

DEL 12/2022 : AUTORISATION A OPERER UN DON A LA PROTECTION CIVILE / SOLIDARITE HUMANITAIRE AVEC L'UKRAINE

Monsieur le Président expose, en regard de la situation en Ukraine, le souhait de la REML à s'associer à l'élan de solidarité et de mobilisation actuels, notamment sur le Territoire.

Il est proposé de verser la somme de 1 200 euros à titre de don à la Protection Civile.

Le conseil d'administration, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de verser la somme de 1 200 euros à la Protection Civile à titre de don ;
- **AUTORISE** le Directeur de la REML, Vincent BOBINEAU, à engager toutes les démarches à cette fin et signer les documents afférents.

Echanges :

Aucun commentaire

Monsieur Jean Charles TABITA
Président du Conseil d'administration de la REML

